

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Saint-Étienne (42)

Réponses de Olivier Longeon, au nom de la liste « Le temps de l'écologie »

— le 04/02/2020 à 15:35 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 4 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 4,1 millions d'euros

Saint-Etienne Métropole a voté en juin 2019 son plan vélo, inspiré de notre projet des Voies-Vertes Métropolitaines (www.voies-vertes-metropolitaines.com). Nous saluons cette décision et souhaiterions renforcer l'ambition de ce plan vélo, pour porter la part modale du vélo à 10% sur le territoire de Saint-Etienne Métropole. Notons que l'engagement financier est de 10 euros par an et par habitant pour la réalisation de ce plan, c'est la moyenne nationale. A Lyon, ce budget est de 20 euros par habitant. En Allemagne, Belgique, Danemark et Pays-Bas, l'investissement annuel est en moyenne de 40 euros par habitant.

Comme utilisateur des pistes et voies vertes, je connais bien le retard crucial de St- Etienne Métropole. Je suis un des fondateurs d'Ocivélo.

En 1997-98, j'ai participé aux réflexions qui ont conduit à la création de pistes cyclables à St Etienne dont celle de la rue des Docteurs Charcot.

De 2010 à 2015, comme conseiller régional, j'ai participé à la création des pistes, financées par la Région notamment au Chambon Feugerolles. Dans le Gier, certaines ont malheureusement été effacées par la nouvelle municipalité élue en 2014.

De même, le maire de St-Etienne élu en 2014 a enterré la piste que la région finançait de la Terrasse à Carnot.

Le plan vélo doit être une véritable ambition pour la Métropole. Avec les stéphanoises et stéphanois, nous ferons une Métropole dont les coeurs de villes, de villages et de quartiers seront en zone 30, voir 20.

Pour nous, le plan vélo doit comporter 2 réseaux : les réseaux de pistes et bandes cyclables, mais aussi des axes "chrono-vélo", véritable vélo-route-voie-verte qui permettent aux cyclistes d'être séparés des autres modes de déplacements notamment pour des parcours plus longs.

Action n°2 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Il serait appréciable que ce responsable se déplace à vélo !

Les meilleures réalisations préconisées par les usagers ont souvent été faites quand la ville de St-Etienne avait un "Monsieur Vélo". Il faut une direction consacrée aux pistes et voies vertes, que cela soit par un "Monsieur mobilités actives" ou une "Madame mobilités actives". Cette direction peut être au sein d'une Maison de la mobilité.

Action n°3 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Les techniciens de la voirie sont concernés en priorité, mais l'ensemble des agents municipaux manque de connaissances à ce sujet.

Former au travers d'une école du vélo les jeunes stéphanois, ce qui existe déjà. Former aussi les techniciens de la ville, bien sûr, et offrir les possibilités de déplacements en fournissant des vélos de service.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 : je m'engage

Créer un réseau express vélo conforme à notre projet www.voies-vertes-metropolitaines.com, lauréat du prix Talent du Vélo 2018 du Club des Villes et Territoires Cyclables. Ce réseau est étendu au territoire de Saint-Etienne métropole, facilitant la circulation à vélo péri-urbaine.

Je crois avoir été dans les premiers internautes à avoir régulièrement soutenu ce projet en diffusant les excellentes vidéos d'Ocivélo.

Pour la liste Le temps de l'écologie, le plan vélo doit comporter 2 réseaux : les réseaux de pistes et bandes cyclables, mais aussi des axes "chrono-vélo", véritable vélo-route-voie-verte qui permettent aux cyclistes d'être séparés des autres modes de déplacements notamment pour des parcours plus longs.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Généraliser la Ville à 30km/h, sur l'ensemble des voiries de dessertes de quartier, réserver le 50km/h sur quelques axes de transit. Faciliter les déplacements des piétons, des cyclistes puis des transports et commun et enfin des véhicules individuels motorisés. La Ville à 30 est la mesure la plus efficace pour favoriser les déplacements à vélo.

Le plan vélo doit être une véritable ambition pour la Métropole. Avec les stéphanoises et stéphanois, nous ferons une Métropole dont les coeurs de villes, de villages et de quartiers seront en zone 30, voir 20.

Nous souhaitons réduire la place de la voiture en ville pour diminuer pollutions de l'air et sonore. Ainsi nous voulons, par exemple, créer un jardin de ville avec son miroir d'eau en lieu et place des Ursules.

Nous développerons les transports en commun et les réseaux de déplacements pour les mobilités douces et actives.

Saint-Etienne et sa métropole possèdent de forts dénivelés, nous développerons l'emport des vélos par les transports en commun.

Action n°6 : je m'engage

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. Le boulevard urbain, le cours Fauriel, Le boulevard Jules-Janin proposent jusqu'à 6 voies de circulation automobiles, et l'espace vélo est prévu sur le trottoir !

Beaucoup de 2*2 voies de St-Etienne sont inutiles. Leur réduction est nécessaire pour les mobilités actives, et bien évidemment les transports en commun. Leur réduction est aussi une mesure pour réduire la vitesse de certains automobilistes indisciplinés. Quand les chaussées sont trop larges, cela incite trop certains à ne pas respecter les limitations de vitesse.

Action n°7 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Ces aménagements, malgré les idées reçues, sont facteurs de sécurité.

Les premiers sas vélo ont été réalisés lors de l'aménagement de la rue des Docteurs Charcot. La municipalité les a effacés. Attention, pour la liste Le temps de l'écologie, le double-sens cyclable de certaines rues ne doit pas être une excuse pour laisser des voitures en plein centre-ville.

Action n°8 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Action n°9 : je m'engage

Rendre payant le stationnement en surface pour les voitures et les deux-roues motorisés pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°10 : je m'engage

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Dédier un budget constant pendant la durée du plan vélo pour installer au moins 250 arceaux par an sur l'espace public.

Les établissements municipaux recevant du public sont sous-dotés. Piscines, centre sociaux, bibliothèques, pourraient être équipés en priorité.

Lors de l'aménagement de la rue des Docteurs Charcot nous avons obtenu les bons arceaux qui ont été progressivement enlevés ou dégradés, nous en ré-installerons. St-Etienne manque cruellement de parkings vélo bien positionnés et sécurisés.

Action n°11 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Il faudrait multiplier la transformation de rez-de-chaussées désaffectés en garages à vélos, à l'image du garage à vélos du Crêt de Roc, initiative de l'association Ocivélo.

Action n°12 : je m'engage

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

Le dispositif Alvéole de la FUB finance jusqu'à 100% de ces travaux. L'adjoint en charge de la commission de sécurité pourrait être l'ambassadeur de ce dispositif lors des visites des Établissements Recevant du Public. Infos sur <https://programme-alveole.com/>

Plus globalement, nous réaliserons des parcs vélos dans les rez de chaussées abandonnés comme le garage vélo au pied du crêt de roc

Action n°13 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°14 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

C'est une évidence et c'est une de nos propositions tant pour les locaux vélos, que pour créer des locaux poussettes, trottinettes.

Il nous faudra aussi créer des locaux pour les poubelles à recyclage.

Action n°15 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

La liste Le temps de l'écologie souhaite créer aussi un pool de vélos électriques de location pour rendre accessible ce mode de déplacement à ceux qui en ont besoin.

Action n°16 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Nous avons toujours soutenu les associations de promotion du vélo et notamment leurs ateliers vélo... et nous n'oublions les commerçants indépendants.

Promouvoir une culture vélo

Action n°17 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Le Vélo se développe selon 3 effets : l'effet club, l'effet réseau et l'effet parking. Il faut favoriser le développement de ces 3 moyens à la fois pour développer vraiment le vélo.

Action n°18 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°19 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Action n°20 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Commentaires généraux

Je pratique le vélo régulièrement, tant en ville que sur des vélo-routes voies vertes..

Plusieurs de mes colistiers ont opté pour le vélo classique, le vélo cargo, le vélo électrique, la trottinette. Nous sommes aussi des usagers fréquents du transport en commun. Et nous aimons bien aussi la marche à pied.

Olivier Longeon, tête de la liste Le temps de l'écologie